

M. Guay (Saint-Boniface): Pour répondre à la question de privilège...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Guay (Saint-Boniface): Ils peuvent sûrement dire ce qu'ils ont à dire avant minuit.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Rien de tout ce qu'on a soulevé ne concerne le Règlement. Peut-être faudrait-il ajouter que c'est la population canadienne qui est le mieux en mesure de nous juger. Laissons-lui ce soin.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si les députés ne seront pas unanimes pour dire qu'il est temps de rentrer chacun chez soi.

[Français]

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je vais prendre seulement quelques minutes étant donné qu'il est déjà 3 heures 40, pour féliciter les deux parrains de cette motion et demander au ministre s'il croit que le Québec fait encore partie de la Confédération. Je voudrais lui demander de prendre des mesures nécessaires afin de régler le problème.

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec assez d'attention la plupart des discours qui ont été prononcés ce soir, pour en venir à la conclusion que je crois qu'il y a urgence de réviser le Règlement de la Chambre, et peut-être pour répéter ce que

Grève des débardeurs

certains ont dit, je pense que le point a été fait, les problèmes ont été soulignés, et à l'avenir, ceux qui font partie de ce comité-là devraient peut-être s'entendre pour limiter, dans un débat d'urgence, la participation des différents partis qui sont représentés à la Chambre, pour que seulement quelques députés prennent la parole. Et je crois qu'on atteindrait le même but dans un laps de temps beaucoup plus court. Je sais qu'il y a d'autres députés du côté ministériel qui n'ont pas pris la parole, qui ont fait comme moi, qui ont écouté et qui pourraient facilement intervenir à ce moment-ci, mais je pense que par décence, on doit terminer ce débat à ce moment-ci. Mais je tiens à souligner, encore une fois, avant de reprendre mon siège, qu'on abuse du Règlement, en prolongeant les débats de cette façon-là, et qu'on devrait amender ce même Règlement le plus tôt possible.

M. l'Orateur adjoint: En conformité des dispositions du paragraphe 13 de l'article 26 du Règlement, je suis convaincu, et définitivement, que le débat est terminé. Je déclare la motion adoptée.

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à deux heures de l'après-midi.

(A 3 heures 43 du matin, la séance est levée d'office en conformité du Règlement).